CONJONCTURE

La fiscalité verte pèse autant que l'impôt sur le revenu

INGRID FEUERSTEIN (HTTP://WWW.LESECHOS.FR/JOURNALISTES/INDEX.PHP?ID=21996) | Le 08/07 à 06:00

Les recettes des impôts à finalité écologique ont augmenté de 40 % en dix ans, d'après la rapporteure du budget.

Moins perceptible que l'impôt sur le revenu, la fiscalité écologique pèse de plus en plus sur le budget des ménages et des entreprises. D'après les calculs de la rapporteure du budget, Valérie Rabault (PS), ses recettes devraient approcher cette année les 65 milliards d'euros... soit un rendement proche de l'impôt sur le revenu. Depuis 2007, la fiscalité écologique a progressé de près de 40 %, et la tendance s'est accélérée depuis 2012 (+17 % en quatre ans). « Si cette tendance devait se poursuivre, les grands équilibres de la fiscalité pourraient être durablement modifiés : entre assiettes taxables, entre redistribution et rendement », avertit le rapport de la commission des Finances sur la loi de règlement. D'après ce document, la part de la fiscalité écologique dans les prélèvements obligatoires est passée de 5,58 % du PIB en 2007 à 6,55 % en 2016.

Effort financier

La rapporteure du Budget a retenu une définition extensive de la fiscalité écologique. Outre la taxe intérieure sur les produits de consommation énergétique (TICPE), qui pèse sur les carburants, le périmètre retenu inclut la CSPE, qui finance les tarifs sociaux et les énergies renouvelables, le versement transport, destiné au financement des transports en commun, et toutes une série de contributions versées par les entreprises (TVS, TGAP, taxes d'aéroport, redevance pour pollution de l'eau, taxes concessionnaires d'autoroutes, etc.). Parmi toutes ces contributions, celles qui ont le plus augmenté sont les taxes sur l'électricité (CSPE et TICFE), dont le rendement a été multiplié par 5 en dix ans, en raison notamment de la facture des renouvelables. D'où la réforme intervenue dans la dernière loi de finances rectificative, qui vise à faire porter le développement des renouvelables par le gaz et le charbon par le biais de la taxe carbone. Egalement nommée « contribution climat énergie », la taxe carbone elle-même a beaucoup tiré la fiscalité écologique vers le

haut. La TICPE portant sur les carburants a vu son rendement progresser de 15 % depuis 2012, alors qu'il était relativement stable sur le précédent quinquennat. De même, la TICGN sur les gaz naturels, qui possède elle aussi une composante carbone, a été multipliée par trois depuis 2012.

Pour la rapporteure du Budget, ce chiffrage vise également à montrer l'effort financier en faveur de l'écologie en dépit des critiques récurrentes sur la modération des crédits attribués à l'écologie. Entre les impôts à finalité écologique, les crédits de la mission écologie et les dépenses fiscales, l'effort financier total pour l'écologie atteindrait, selon elle, 77 milliards d'euros en 2016.

Ingrid Feuerstein, Les Echos

@In_Feuerstein (https://twitter.com/In_Feuerstein) Suivre @In_Feuerstein (https://twitter.com/In_Feuerstein)

(javascript;:void(0);)